

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n°CM2023_53

Convocation du 4 décembre 2023

Thème : FINANCES

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Objet : autorisations budgétaires spéciales
2024

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme DOUHARD, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. FOURRIER qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à Mme PRIET
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme BRUNEL
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme GILLOT
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. WACKENHEIM
M. LABAUNE qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme MARTIN-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Blandine GILLOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

En matière d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du ¼ des dépenses inscrites à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal qui devra en préciser le montant et l'affectation (article L 1612.1 du CGCT).

Ces autorisations devront être reprises dans le cadre du budget primitif 2024.

Le rapporteur propose de voter les autorisations budgétaires spéciales suivantes :

Chapitres	Article	Investissements votés
21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bât. Publics	400 000,00 €
	21312 - Bât. Scolaires	8 000,00 €
	2188 - Autres immob. Corp.	20 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		428 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde au Maire les autorisations budgétaires spéciales telles que proposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Blandine GILLOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 18 décembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 21 décembre 2023